Centre
de services scolaire
des Laurentides
Québec

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE AUGUSTIN-NORBERT-MORIN

Réunion tenue le 20 décembre 2022 à Ste-Adèle en présentiel.

Personnes présentes :

DIRECTION	Thibault, Annik
PARENTS	Beauchemin, Geneviève Boyer, Audrey Delorme, Sarah Fortier, Jean-François Jémus, isabelle Leblanc, isabelle Pethick, Marie-Michele
ENSEIGNANTS	Bill, Nancy Cliche, Richard Hamelin, Geneviève Dagenais, Mathieu
COMMUNAUTÉ	André Genest Charline Vaillancourt-Bergeron
ÉLÈVES	Julianne Ouellette Camille Rault
INVITÉS	Elke Hartig Delphine Bretch Julie Bastien Shawn Bard-Savard Ana Melendez Caroline Bélisle Julie-Andrée Numainville Gaétan Nault Maxime Landry

Personnes absentes : Proulx Gerald

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Isabelle Jémus, présidente, déclare la séance ouverte 17h40.

Il est proposé par Pascal Savard et secondé par Audrey Boyer.

2.0 PRISE DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Une fois les présences prises, il y a constatation du quorum.

3.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé de changer l'ordre du jour et de continuer avec le point 6. Le point 4 sera reporté.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sarah Delorme

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis avec la modification.

CEE 2022-2023–30

APPROUVÉ à l'unanimité

6.0 QUESTIONS DU PUBLIC

6.1 Basket étude : Pour la prochaine année scolaire, les élèves de secondaire 3 pourront-ils continuer?

Le CE se prononcera pour l'approbation de la grille-matière 23-24 lors de la séance de janvier. Le programme soccer-basket est une option locale.

6.2 Plateaux loués à la ville : L'école donne priorité aux activités sportives de l'école avant d'offrir les gymnases à la ville.

4.0 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 22 NOVEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ par Julianne Ouellette et appuyé par Geneviève Hamelin

D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du 22 novembre2022.

CEE 2022-2023–31

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 LISTE DES ÉQUIPES PARASCOLAIRES / UTILISATION DES GYMNASES PARASCOLAIRES / COÛT ET OFFRE DE SERVICE :

La direction dépose l'horaire d'entrainement des équipes parascolaires. Les frais demandés aux parents sont basés sur la tarification de l'année dernière. Des remboursements aux parents pourraient être planifiés d'ici la fin de l'année.

5.2 **REVENU DE LA FRIPERIE (AOÛT 22 À CE JOUR) – MODALITÉ DE L'OUVERTURE** : Les membres du CÉ demandent que les heures d'ouvertures soient plus constantes. De plus, la diffusion de l'information aux parents et élèves par différents moyens est attendue. Le paiement par débit est accepté ou le parent peut aussi choisir de porter les coûts sur l'état de compte de leur enfant.

5.3 **REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ** : M. Alexandre Laganière n'acceptera pas l'invitation de la présidente afin de représenter un membre de la communauté au CÉ. M. Genest et Charline Vaillancourt Bergeron sont les représentants de la communauté.

5.4 **CONSEIL JEUNESSE (TABLE DES ORGANISMES JEUNESSE DE LA MRC)** : Réflexion, la rencontre sera à notre école.

5.5 **PROJET ÉDUCATIF : VOIR ÉCHÉANCIER**

La direction présente le plan de travail de l'élaboration du projet éducatif. Des séances de travail et de diffusion seront proposées aux membres du CÉ avant la tenue des rencontres prévues au calendrier afin de permettre aux membres de suivre l'avancement des réflexions.

7.0 OBJET À ADOPTER

7.1 **Approbation de l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement** : Avec l'arrivée du Complexe sportif, le Centre de services a signé une entente entre la ville et l'ensemble des écoles du secteur sud. Cette entente a été signé au mois de mai 2022. Pour la présente année, l'entente s'applique tel quel. Si un des parties souhaitent apporter des modifications, l'autre partie doit en être informé par écrit avant le xx de chaque année scolaire.

Points d'information : de la présidente :

Selon la loi 93. Le conseil d'établissement approuve l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école proposée par le directeur de l'école, sous réserve des obligations imposées par la loi pour l'utilisation des locaux de l'école à des fins électorales et des ententes d'utilisation conclues par le centre de services scolaire avant la délivrance de l'acte d'établissement de l'école. Toute entente du conseil d'établissement pour l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école doit être préalablement autorisée par le centre de services scolaire si l'entente est faite pour plus d'un an.
Le conseil d'établissement approuve l'organisation par le centre de services scolaire, dans les locaux de l'école, de services qu'il fournit à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires.

8.0 SUJETS À APPROUVÉ

8.1 CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU COMITÉ CLIMAT SCOLAIRE

Pour les secondaires 1, l'autorisation du CÉ a été déjà faite par courriel. Les autres activités sont autorisées.

CEE 2022-2023-32

IL EST PROPOSÉ PAR : Sarah Delorme **et secondé par** Mathieu Dagenais
APPROUVÉ à l'unanimité

8.2 RÉFECTION ET TRANSFORMATION DES BÂTIMENTS (RTB 23-24)

La direction présente les demandes RTB pour 2023-24. Les ressources matérielles décident des priorités selon l'ensemble des demandes reçues au CSSL.

CEE 2022-2023-33

IL EST PROPOSÉ PAR : Pascal Savard et **secondé par** Geneviève Beauchemin
APPROUVÉ à l'unanimité

8.3 **Fournisseur tenue vestimentaire 23-24 :**

Le conseil étudiant a été consulté afin de choisir les items proposés par Flip design et de PRFO. Le CE privilégie l'achat local. Le fournisseur actuel offre excellent service. De plus, les élèves peuvent se déplacer pour essayer la collection de vêtements de l'école.

Le CÉ autorise la direction à conclure l'entente avec PRFO pour les 3 prochaines années.

CEE 2022-2023-34

IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Hamelin et **secondé par** Geneviève Beauchemin
APPROUVÉ à l'unanimité

8.4 CONSULTATION DES PARENTS ET ÉLÈVES DU PRIMAIRE :

Le contenu de la consultation pour les parents et élèves du primaire est déposé au CÉ. Cet outil sera transmis par l'école d'ici la fin du mois de février.

Le CÉ autorise la direction à déployer cette consultation tel que soumis.

9.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.1 LISTE DE CONTACT DES MEMBRES DU CÉ :

La liste à jour sera transmise par courriel.

10.0 OBJETS D'INFORMATION

10.1 MOT DES RÉPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES :

Les élèves présentent les activités planifiées avant la période des fêtes. Les poubelles à trois voies tardent à se déployer.

10.2 MOT DES ENSEIGNANTS :

Les enseignants sont actuellement dans le processus de consultation de la grille-matière pour 23-24. Le temps des fêtes est attendu de la part de tous les intervenants.

10.3 MOT DES AUTRES MEMBRES

Pendant les vacances de Noël, les ressources matérielles feront la réfection des planchers de l'aile F.

10.4 MOT DE LA PRÉSIDENTE :

La présidente interpelle le CÉ afin de lui permettre d'être mieux outillée pour répondre aux courriels reçus dans la boite anm

10.5 MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ PARENT DE LA CSL

Aucune rencontre depuis la dernière séance.

10.6 MOT DE LA DIRECTION

10.6.1 AVANCEMENT DE LA CONSULTATION GRILLE MATIÈRE 23-24 :

Point abordé suite aux questions du public.

10.6.2 PROJET ÉDUCATIF -ÉCHÉANCIER

Point abordé dans le suivi au PV

11.0 CORRESPONDANCE

COMMUNICATION DE MARIE-JOSÉE LEBEL

12.0 DOSSIERS À VENIR

GRILLE MATIÈRE 23-24

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE : 24 JANVIER 2023.

CEE 2022-2023-35

IL EST PROPOSÉ par Sarah Delorme, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Il est 19h48.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Annik Thibault
Direction de l'école

Isabelle Jémus
Présidence